



Mode d'attribution des allocations doctorales "Loire Val Health" **Principes, procédures et calendrier**

Préambule

Le projet Loire Val Health (LVH) a été évalué par un jury international qui a fait la recommandation au gouvernement français de financer ce projet dans le cadre de son programme France 2030. Ce projet doit être transformant et structurant au sein de l'établissement mais aussi au-delà, puisqu'il est développé en partenariat avec l'université d'Orléans, ainsi qu'avec les CHU et les organismes de recherche en région. Sa gestion sur 8 ans a été confiée à l'ANR qui évaluera le déroulement du projet et le respect des engagements pour la poursuite des financements. Il est donc essentiel que ces allocations doctorales soient attribuées selon les caractéristiques qui ont été énoncées dans ce projet (renforcement des 3 axes d'excellence en santé, humaine et animale, interdisciplinarité, structuration régionale). Un Scientific Advisory Board (SAB) international sera le garant de la bonne conduite du projet.

Pour l'attribution des allocations doctorales, il a été décidé de mettre en œuvre une procédure qui se rapproche autant que possible des recommandations de l'UE (engagement des universités de Tours et Orléans dans le processus HRS4R, harmonisation des procédures avec les bourses Cofund). Par ailleurs, l'université de Tours étant signataire de l'accord [COARA](#), l'ensemble de la procédure d'évaluation sera fondé sur une analyse qualitative (usage raisonné des indicateurs quantitatifs notamment), et tiendra compte de l'ensemble des pratiques et des activités qui concourent à la qualité et à l'impact de la recherche.

[Octobre] *Recueil des demandes d'allocation LVH*

L'AAP sera envoyé par le chef de projet LVH aux directeurs et directrices d'unités de recherche pour une transmission des sujets (vers le chef de projet) **en octobre** de chaque année. Une seule allocation pourra être proposée par unité (+1 par tranche de 20 HDR pour les grosses unités), sachant que le programme ne dispose que de 5 à 7 allocations doctorales à distribuer par an (voire davantage si des co-financements de ces allocations peuvent être trouvés; avec 4 vagues d'attribution entre 2025 et 2028).

Remarques :

Nous insistons sur le fait que ces demandes ne doivent pas interférer avec le mode d'attribution habituel des allocations doctorales par les écoles doctorales. Ce sont des allocations supplémentaires par rapport à l'existant, devant rentrer dans des caractéristiques spécifiques au programme LVH.

[Décembre] *Evaluation et sélection des sujets par la commission LVH*

Composition de la commission chargée de l'évaluation et du choix des sujets :

- le coordinateur et le chef de projet
- les responsables d'axes stratégiques du programme LVH (listés à la fin du document)
- les correspondants scientifiques des partenaires (listés également à la fin du document)

- un représentant de chacune des 5 écoles doctorales (à désigner par les bureaux des ED à l'occasion de chaque réunion de la commission)

Critères d'évaluation

Un document type pour la demande d'allocation sera proposé.

Il sera adossé à une grille de notation (**sur 100**) définie pour évaluer la qualité des sujets de thèse proposés et leur adéquation par rapport aux spécificités du programme LVH. Cette grille sera utilisée par la commission chargée de l'évaluation et du choix des sujets.

Eléments généraux relatifs à la thèse (5 à 6 pages max.) [sur 30 pts]

- **Présentation** (1 page max) du laboratoire d'accueil : publications et / ou réalisations majeures au cours des 5 dernières années, relations internationales, relations avec des acteurs économiques ou sociaux en France ou à l'étranger. **10 pts**

- **Informations administratives sur le ou les encadrants** (1 page max) : thèses encadrées au cours des 5 dernières années ; publications et devenir professionnel des doctorants ou doctorantes ayant soutenu leur thèse sous leur responsabilité ; thèses encadrées en cours ; publications les plus significatives sur les 5 dernières années, contrats de recherche obtenus ; brevets des 5 dernières années (si pertinent) ; interventions en lien avec la société. **10 pts**

- **titre/résumé (en français et en anglais) et programme** de la thèse en 2 à 3 pages (en français ou en anglais), en mettant en évidence le caractère novateur de la recherche **10 pts**

En accord avec les recommandations de l'UE, les demandes devront en plus préciser : (i) la pratique du laboratoire en général et des encadrants en particulier pour publier en open science / effectuer des dépôts de toute production scientifique sur HAL; (ii) la dimension éthique de la recherche proposée; (iii) l'intégration de la question du genre dans la recherche proposée.

Eléments spécifiques au programme LVH (2 à pages max) [sur 70 pts]

A- caractère interdisciplinaire/structurant du projet de thèse au vu des critères ci-dessous :

- lien entre au moins 2 des 3 axes de recherches du projet LVH (infectiologie, biomédicaments et petites molécules, santé mentale/neurosciences) ; **5 pts**
- aspect one health homme/animal/environnement ; **5 pts**
- projet en interface entre biologie/santé et sciences humaines et sociales ou projet entre les sciences humaines et sociales et un CHU ; **15 pts**
- projet en interface entre biologie/santé et sciences & technologies (matériaux, électronique, informatique,...) ; **10 pts**
- complémentarité des recherches sur les 2 sites de Tours et Orléans (co-direction de thèse, séjour court dans une équipe de recherche de l'autre site, utilisation de ressources mutualisées,...) **15 pts**

Remarques :

- *Les critères ci-dessus peuvent se cumuler, au bénéfice d'un renforcement du caractère interdisciplinaire / structurant du projet*
- *L'interdisciplinarité sera peut-être difficile à obtenir en début de programme dans certains secteurs, mais il est attendu qu'elle prendra corps au cours du programme, en phase avec l'animation scientifique qui sera mise en place.*

B- justification de la demande financière pour accompagner le projet (1/2 page max) **10 pts**

Sachant qu'en moyenne une thèse plutôt axée sur des sciences expérimentales pourra bénéficier de 40 K€, une thèse en SHS de 15 K€ (à moduler bien sûr en fonction de l'interdisciplinarité du projet).

Remarques :

- Cette dotation ne sera peut-être pas toujours suffisante pour réaliser le projet de thèse. Dans ce cas, il appartiendra aux encadrants de la thèse et à leur unité de recherche de trouver les compléments de financement (à expliciter alors dans la demande).
- L'apport d'un co-financement à 50% de l'allocation doctorale pourra constituer un levier pour l'obtention d'une allocation (le mentionner alors dans la demande).
- Il est nécessaire de veiller au fait que les allocations ne seront attribuées que pour 3 années. Si la durée de la thèse excède 3 années, il appartiendra aux unités de recherche de prendre en charge le financement de la prolongation.

C- mention d'une éventuelle mobilité du doctorant ou de la doctorante recrutée sur le projet pour un séjour de 2 à 6 mois à l'international, dans un autre laboratoire, académique ou non-académique, ou plus largement dans une université, avec lettre d'accord du laboratoire d'accueil (ou de l'université d'accueil). Ces mobilités ne sont pas obligatoires mais elles pourront être financées par le programme. Une mobilité vers une université partenaire des alliances Neolaia ou Athena constituera un plus (1/2 page max) **10 pts**

Procédure

L'ensemble des sujets sera transmis aux membres de la commission, qui signeront un engagement de confidentialité. Pour chaque sujet, le porteur et manager du projet désigneront 3 rapporteurs au sein de la commission. Leur rapport sera lu en commission (réunion de cette commission en **décembre**) et leurs cotations seront discutées et affinées en commission. En fonction de ces notations, un classement des sujets de thèse sera établi et servira de base à une proposition qui fera l'objet d'une discussion globale en commission pour trouver, à niveau égal, les équilibres nécessaires (entre unités de recherche, entre secteurs disciplinaires, entre sites, entre femmes et hommes). A partir de la 2e année, les financements attribués les années précédentes feront également partie de la discussion sur ces équilibres. L'intégralité des travaux de la commission et les résultats seront transmis aux VP recherche/ED des universités et aux responsables des ED.

Liens et conflits d'intérêts au sein de la Commission

- Les rapporteurs n'auront pas de conflit d'intérêt par rapport au sujet de thèse (sujet ne provenant pas de leur unité de recherche ou de collaborateurs proches).
- Lors du travail de commission, les membres de la commission sortiront de manière temporaire lorsqu'un sujet de thèse de leur unité sera discuté. Une fois les sujets de thèse déterminés, la publication en français et en anglais de l'appel à candidature pour chaque sujet de thèse se fera sur le site du collège doctoral **et sur le site du programme LVH, en janvier**, relayée par le laboratoire d'accueil par toute forme de communication auprès des réseaux de collaborations et sociétés savantes de la thématique, et des réseaux sociaux professionnels.

[A partir de janvier] *Evaluation et sélection des futurs doctorants et doctorantes par les Ecoles Doctorales*

La sélection des futurs doctorants et doctorantes se fera ensuite localement, en adaptant les procédures utilisées par les écoles doctorales mais en se rapprochant autant que possible des recommandations de l'UE.

Les candidats et candidates de toute nationalité auront alors **8 semaines** pour déposer leur candidature en ligne (CV avec détails de leur cursus académique, lettre de motivation pour le

projet proposé, diplômes - notamment le diplôme de master -, certificats de leur niveau en anglais (le cas échéant), lettres de recommandation, etc.). Il sera possible de candidater sur plusieurs sujets de thèse.

Les directeurs ou directrices de thèse de chaque sujet de thèse examineront la validité de toutes les candidatures reçues sur ce sujet et auront **6 semaines** pour les évaluer et les noter selon la grille ci-dessous :

Critères d'évaluation - Candidature	Scores
1: Parcours académique et excellence du candidat - sur la base du CV <ul style="list-style-type: none"> ✓ Intérêt pour la recherche, clarté des objectifs 10 pts ✓ Expériences en recherche 10 pts ✓ Qualifications, notes académiques 20 pts 	max = 40 pts
2: Force et pertinence de la motivation - sur la base de la lettre de motivation <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faisabilité du projet dans les 3 ans sur la base de l'expérience passée 10 pts ✓ Capacité à mener à bien le projet 10 pts ✓ Capacité et motivation pour le programme de valorisation des travaux 10 pts 	max = 30 pts
3: Références professionnelles - sur la base des lettres de recommandation <ul style="list-style-type: none"> ✓ Capacité à travailler de manière autonome 10 pts ✓ Qualité des travaux antérieurs et curiosité scientifique 10pts ✓ Comportement et compétences générales 10 pts 	max = 30 pts
TOTAL	max = 100 pts

Seules les candidatures avec au moins 75/100 seront considérées.

L'ensemble des candidatures reçues par chaque directeur ou directrice de thèse ainsi que les grilles de notation de toutes ces candidatures seront transmises à l'ED, qui procédera à l'audition des 3 meilleures (jury constitué par des membres du bureau de l'ED), en présentiel ou en visioconférence (pour les étudiants hors de France métropolitaine). Le directeur ou la directrice de thèse pourra assister à cette audition mais sans faire partie du jury et donc sans intervenir. Cette audition de 40 minutes (20 minutes de présentation, 20 minutes de questions/réponses) fera aussi l'objet d'une notation par le jury de l'ED selon la grille ci-dessous :

Critères d'évaluation - Auditions	Scores
1: Excellence académique et compréhension des sujets <ul style="list-style-type: none"> ✓ Qualifications, expérience et présentation de la recherche 10 pts ✓ Originalité et clarté des objectifs, compréhension scientifique globale du sujet 10 pts ✓ Méthodologie 10 pts ✓ Capacité à travailler de manière autonome 10 pts 	max = 40 pts
2: Evolution de carrière et projet professionnel <ul style="list-style-type: none"> ✓ Expérience de l'interdisciplinarité 10 pts ✓ Expérience internationale passée et prévue 10 pts ✓ Expérience non-académique passée et prévue 10 pts 	max = 30 pts
3: Capacités de communication et maturité du candidat <ul style="list-style-type: none"> ✓ Qualité et clarté de la présentation 20 pts ✓ Qualité des réponses données aux questions des évaluateurs 10 pts 	max = 30 pts
TOTAL	max = 100 pts

La note de l'audition déterminera le classement des candidats, pour chaque sujet de thèse. Le premier se verra proposer l'attribution d'une allocation doctorale. Une liste complémentaire sera établie (en suivant le classement) en cas de désistements.

Dans le cas de certaines thèses SHS où le sujet aurait été co-construit entre le directeur ou directrice de thèse et le ou la candidate, il pourra être accepté que cette seule candidature soit auditionnée, mais ces situations devront rester exceptionnelles, sur l'ensemble des sujets retenus. La grille de notation s'appliquera néanmoins et le recrutement ne pourra se faire que si la notation atteint au moins une note minimale (pas moins que tout candidat retenu par ailleurs selon la procédure d'audition de 3 candidats).

Responsables d'axes : Marie Potier-Cartreau, Chantal Pichon, Sylvain Routier, Hervé Watier (biomédicaments/petites molécules) ; Luigi Agrofoglio, Veronique Avettand-Fenoël, Denys Brand, Nathalie Winter (infectiologie) ; Catherine Belzung ; Hélène Bénédicti, Frédérique Bonnet-Brilhault, Sylvain Briault (santé mentale/neurosciences) ; Hervé Breton, Carine Laurent-Boutot, Yohan Renard, Laurence Taconnat (Sciences Humaines & Sociales).

Correspondants scientifiques des partenaires : Sylvain Routier (Université d'Orléans), Hélène Blasco (CHU Tours), Marc Vérin (CHU Orléans), Nathalie Winter (INRAE), Mustapha Si-Tahar (INSERM), Carine Van Heijenoort (CNRS)